



© Clément-Barré

Notre société vit une situation sans précédent d'urgence climatique et sanitaire qui nous impose de repenser profondément nos politiques publiques pour répondre aux défis de la transformation de notre économie et de l'aménagement de nos territoires

La période de crise sanitaire a rappelé avec plus de force encore l'urgence de ces sujets, et la nécessité, pour chacun, de bénéficier de la continuité pédagogique, de l'accès au soin par la téléconsultation médicale, la commande en ligne auprès des commerces de proximité...

Mais cette accélération des usages du numérique, qui va continuer de bouleverser notre quotidien, ne va pas sans un besoin croissant d'accompagnement, de protection, et d'apprentissage. Nos concitoyens ont autant besoin de l'outil numérique, que d'apprendre à savoir s'en servir et d'en appréhender les dangers. En adoptant sa Politique publique des usages du numérique, la Région Bourgogne-Franche-Comté entend prendre ces sujets à bras le corps et fixer un cap à tenir pour la décennie à venir.

Au cœur de la démarche se trouve l'émergence d'un vrai service public du numérique, dont la mission sera de garantir que l'essor du numérique soit une chance à la fois pour chaque citoyen d'accéder à des services ou des ressources, et pour chaque territoire de bénéficier d'un levier pour l'économie régionale, le développement durable ou la protection de l'environnement.

C'est dans cette optique que la Région Bourgogne-Franche-Comté a fait du numérique un élément capital du plan de relance qu'elle a déclenché en octobre 2020 pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Certains dispositifs ont depuis trouvé leur place dans les politiques sectorielles de la Région. En effet, il s'agit de manière générale d'accompagner les collectivités à se saisir du sujet numérique et d'encourager celles qui s'engagent dans une nouvelle étape de leur transformation, à la recherche d'une plus grande efficacité dans tous les domaines du territoire intelligent. Il s'agit aussi de lutter contre la fracture sanitaire et l'exclusion numérique, protéger l'économie de proximité et soutenir l'aménagement du territoire.

Les usages du numérique sont éminemment au centre des enjeux, d'aujourd'hui et de demain. La Région Bourgogne-Franche-Comté sera au rendez-vous.

Marie-Guite DUFAY
Présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté

INTRODUCTION

La numérisation de l'économie, de la société et des territoires est porteuse d'opportunités, de nouveaux services, de développement économique, d'emplois, de dynamique rurale et de préservation de l'environnement.

La crise sanitaire et économique de la COVID-19 a mis en exergue l'importance des réseaux de télécommunication et des usages. Télétravail, visioconférence, continuité pédagogique, relations sociales ou accès aux contenus culturels sont autant d'exemples démontrant la montée en puissance du numérique. Pour conduire cette transition numérique, la Région participe et subventionne le déploiement des infrastructures numériques et accompagne le développement des usages.

TROIS PRIORITÉS FONDENT LA POLITIQUE PUBLIQUE DES USAGES NUMÉRIQUES



Donner à tous les citoyens les moyens de bénéficier de la transition numérique



Faire de la transition numérique un moteur de la dynamique économique régionale



Faire du numérique un levier au service de l'aménagement durable des territoires et de l'environnement

LA RÉGION VOUS AIDE POUR

- **Accompagner la transformation numérique du territoire** : développement de nouveaux usages numériques pour faciliter la vie des citoyens (mobilité, éducation, modes de travail, tourisme...)
- **Structurer une démarche de territoire intelligent et durable**
- **Accélérer le déploiement des infrastructures numériques** : déploiement général du très haut débit, via la fibre optique, technologies radio comme RCube THD, premier réseau de très haut débit radio pour les territoires ruraux



Retrouvez des ressources et des retours d'expériences sur le site de la Région : www.bourgognefranche-comte.fr/la-transformation-numerique-un-enjeu-majeur

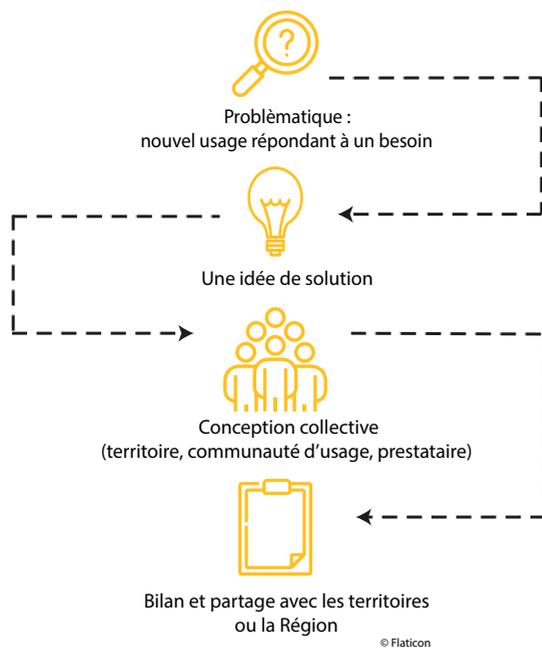


Retrouvez également sur ce lien ce guide des aides simplifié avec les liens dynamiques

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

LES USAGES

Pour la Région, la transformation numérique passe par le développement d'usages innovants dans de nombreux domaines : tourisme, éducation, mobilité, modes de travail... La collectivité accompagne les expérimentations de nouveaux usages du numérique.



TÉLÉMÉDECINE

500 structures déployées et équipées
30 000 téléconsultations et télé expertises de spécialistes en Bourgogne-Franche-Comté en 2021



E-COMMERCE

41.8 millions d'internautes français ont acheté en ligne (2^e trimestre 2020)



E-TOURISME

13 millions de français éprouvent des difficultés en matière de numérique



33 % de français estiment qu'un accompagnement dans un lieu dédié est le plus adapté pour mieux maîtriser le numérique



85 % des internautes éloignés du numérique s'appuient sur leur entourage en cas de difficultés



L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Le numérique n'a de sens que si ses avancées bénéficient à la société et à chaque citoyen dans sa vie privée comme dans sa vie sociale et professionnelle. Il s'agit d'accompagner les citoyens vers l'autonomie numérique et rendre le numérique accessible à tous ceux qui le souhaitent.

DÉVELOPPER LES USAGES INNOVANTS DU NUMÉRIQUE

Pourquoi ?

→ Pour favoriser leur duplicabilité et/ou leur extension par :

- La mise en place ou le développement de projets expérimentaux, pilotes et/ou innovants
- Le soutien de poste d'animateur dédié au développement des usages et projets numériques répondant aux spécificités territoriales

→ Pour favoriser l'innovation collective, le partage d'information et la transmission de compétences grâce à la création des tiers-lieux numériques. La Région finance les tiers-lieux d'idéation-expérimentation et de fabrication et médiation.

→ Pour accompagner le développement des Micro-Folies. La Région s'est associée au dispositif culturel « hors les murs » porté par le ministère de la Culture et coordonné par l'Établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette. Ce dispositif comprend un musée numérique et en réalité virtuelle, disponible sur ordinateur et mobile.

Pour qui ?

Communes, EPCI, Pays/PETR, groupement de collectivités, Départements, établissements publics, SEM, SPL, associations, fondations, coopératives (SCOP, SCIC) GIP, GIE, chambres consulaires.

Combien ?

→ Pour le développement des usages et services innovants et l'équipement des tiers-lieux

- Dépenses soutenues à hauteur de 50 % de l'assiette éligible dans la limite d'un plafond de subvention de 150 000 €
- Etudes préalables à la conception d'action innovante ou pilote à hauteur de 80 % du coût réel de la prestation dans la limite d'un plafond de subvention de 25 000 €
- À titre exceptionnel et expérimental, les coûts de fonctionnement d'un animateur dédié au développement des usages numériques pourront être pris en charge à hauteur de 80 % des coûts réels (plafond de 50 000 €/an pour un ETP maximum par territoire) à l'échelle d'un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)

→ Pour les Micro-Folies

- Dépenses soutenues à hauteur de 30 % de l'assiette éligible, dans la limite d'un plafond de subvention de 10 000 €



Lien vers le guide des aides

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/1038>

Contact

France Guillemin

06 74 97 43 20 - france.guillemin@bourgognefranchecomte.fr

TIERS-LIEUX

Les tiers-lieux numériques

À la frontière du domicile, du lieu de travail, de l'école ou de l'espace de loisirs, les tiers-lieux abritent des communautés d'acteurs engagés au service de l'inclusion, du partage et de l'innovation. Ouverts à tous les publics, ils permettent l'expérimentation de nouveaux modèles économiques, écologiques, sociaux et d'organisation du travail. Les tiers-lieux permettent de découvrir, de s'informer et d'échanger sur les pratiques et les usages, offrant une appropriation par tous. Le « réseau » des tiers-lieux numériques s'appuie sur une charte régionale finalisée fin 2020 dont l'adhésion est nécessaire pour déposer une aide.

Les tiers-lieux d'idéation et d'expérimentation

Lieux adossés à une organisation (université, fondation, chambre consulaire, association...). Ils répondent aux attentes/besoins des participants (étudiants, start-up, entreprises, agriculteurs/viticulteurs, personnes en situation de handicap...). Ils aident les start-ups ou entreprises à entrer en relation avec un public/des utilisateurs tests, à disposer d'un écosystème pour expérimenter en mode agile, de l'idée au prototype ou à la pré-série (idéation). Les living-labs entrent dans cette catégorie.

Les tiers-lieux de travail et de collaboration

Travailler en mode collaboratif, télétravailler dans un lieu neutre où l'on croise d'autres télétravailleurs pour éviter l'isolement et favoriser les collaborations.

Historiquement : espace de co-working, télécentre... principalement en zone rurale. Pour les zones très denses : offre de co-working privée (on ne parle pas de tiers-lieux dans ce cas).

Les tiers-lieux de fabrication et de médiation

Dédiés à la collaboration, l'entraide et la médiation/inclusion numérique, chacun conçoit, « fabrique » ou répare... Historiquement les fablabs ont fait émerger un réseau de tiers-lieux numériques dans la région. Ils sont principalement portés par des associations et des collectivités.

Contact

France Guillemin
06 74 97 43 20 - france.guillemin@bourgognefranche-comte.fr



L'association de préfiguration au réseau régional de tiers-lieux en Bourgogne-Franche-Comté a été créée en avril 2021. Tiers-lieux BFC anime la communauté des tiers-lieux et favorise l'interconnaissance des lieux en s'appuyant sur des animations en visio ou en présentiel.

Pour en savoir plus

<https://tierslieux-bfc.fr/> - une cartographie des tiers-lieux de BFC disponible sur le site
contact : contact@tierslieux-bfc.fr

LES MICRO-FOLIES



Ce dispositif de politique culturelle « hors les murs » porté par le ministère de la Culture et coordonné par l'Établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette propose, sous la forme d'un musée numérique, une offre culturelle accessible aux publics éloignés.

Il comprend un musée numérique constitué d'images en HD de plus de mille œuvres majeures, issues des collections de douze établissements publics nationaux partenaires du projet et de contenus pédagogiques et de propositions en réalité augmentée fournis par ARTE.

Les collections sont enrichies en permanence. Modulaire, la Micro-Folie s'adapte à la diversité des lieux, en majorité des médiathèques.

Les Micro-Folies, lieux de vie, sont destinés à animer le territoire et offrir des espaces de création et de diffusion, d'échanges et de rencontres. Cet outil facilite l'accès à la culture et aux nouveaux usages numériques. La Bourgogne-Franche-Comté compte une dizaine de Micro-Folies.



Présentation sur le site de la Région

www.bourgognefranche-comte.fr/quand-le-numerique-met-l-art-la-portee-de-tous

Contact

France Guillemin
06 74 97 43 20 - france.guillemin@bourgognefranche-comte.fr

La Villette - Roxane Guegen
Responsable opérationnel - direction de la production
01 40 03 76 81 - 06 73 07 10 47 - r.gueguen@villette.com



ACCOMPAGNER UNE DÉMARCHE DE TERRITOIRE INTELLIGENT ET DURABLE

La transformation numérique des collectivités est un levier, pour répondre à la conciliation entre les questions sociales, économiques et environnementales et construire des territoires durables, inclusifs, attractifs et connectés. Dans ce contexte, le concept de « Territoire Intelligent » (gestion urbaine, transition environnementale, relation usagers, améliorer la qualité des services publics...) est apparu.

Il s'agit d'un territoire urbain ou rural qui conjugue son développement, le bien-être du citoyen et la préservation de ses ressources naturelles à l'aide du numérique. Dans cette démarche, la gestion de données est essentielle pour connaître le territoire, piloter des politiques publiques et créer des services et projets apportant la meilleure réponse possible aux besoins identifiés.



30% de la congestion est due à la recherche de place de stationnement.

Le stationnement intelligent améliore la gestion des flux et réduit l'émission de gaz à effet de serre.



Une économie de 50% à 75%

d'énergie avec un éclairage public intelligent en garantissant la sécurité des personnes.

Pourquoi ?

Accompagner les acteurs publics dans la mise en œuvre des projets numériques structurants définis dans une approche transversale. Les « Territoires Intelligents et Durables » doivent répondre à ces objectifs :

- Être un **territoire numérique durable** faisant de la transformation numérique un vecteur de la transition environnementale.
- Être un **territoire numérique inclusif** apportant des réponses à des besoins identifiés et/ou pour améliorer la qualité de services existants. Les services faciliteront le travail de l'agent et la vie de l'utilisateur.
- Être un **territoire numérique responsable** s'appropriant les enjeux de la donnée et participant à sa valorisation au service des habitants, des acteurs publics, économiques et académiques.

Pour qui ?

Communes, EPCI, parcs naturels régionaux, PETR, syndicats, SPL et Départements

Critères d'éligibilité ?

→ Les projets doivent s'inscrire dans :

- **Les priorités du SRADET et de la SCORAN BFC**
- **2 thématiques prioritaires (au moins)** : mobilité et logistique, énergie et environnement, gouvernance et citoyenneté et attractivité et développement économique du territoire...

→ Les projets financés doivent répondre à ces objectifs :

- **Prendre en compte les enjeux de la gestion des données** : gouvernance, juridique, éthique, technique, économique et environnemental
- **Démontrer le caractère innovant des projets** : capacité de répliquabilité et d'interopérabilité, niveau d'implication des citoyens, cadre d'évaluation et de suivi.

Combien ?

Sont éligibles, les dépenses d'investissement liées au projet :

- « Frais d'études » (étude pré-opérationnelle, étude de faisabilité technique du projet d'équipement.)
- Equipements, matériels, logiciels et développement spécifique ... et travaux pour à la mise en œuvre du projet

Les dépenses sont soutenues jusqu'à 40% dans la limite d'un plafond de subvention de 300 000€ avec une bonification de 10% si le projet comporte une forte ambition pour la transition environnementale



Lien vers le guide des aides

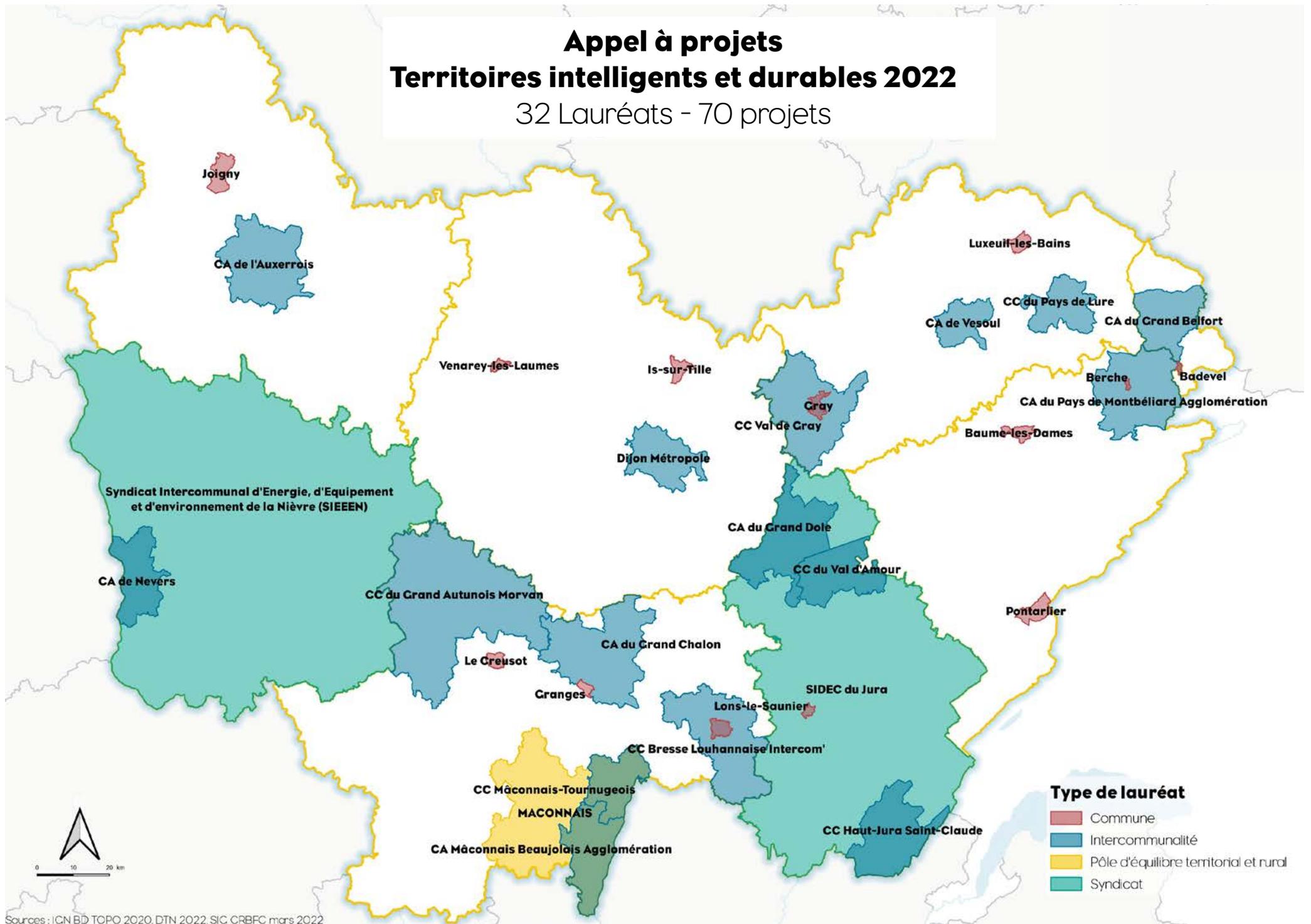
www.bourgognefranchecomte.fr/node/3333

Contact

Vanda Turczi
07 62 68 42 34 - vanda.turczi@bourgognefranchecomte.fr

Appel à projets Territoires intelligents et durables 2022

32 Lauréats - 70 projets



Sources : ICN BD TOPO 2020, DTN 2022, SIC CRBFC mars 2022

■ LA MISSION RÉGIONALE POUR LA MÉDIATION NUMÉRIQUE



La mission régionale pour la médiation numérique (MedNum BFC) s'articule autour de quatre axes : animer le réseau régional, labelliser les structures de la médiation numérique, les accompagner à consolider leurs modèles économiques et outiller les aidants numériques par le développement de parcours et de supports pédagogiques.

Contact

Mission régionale pour la médiation numérique en Bourgogne-Franche-Comté
0 970 609 909 - contact@mednum-bfc.fr



Pass numérique : Lutte contre l'illectronisme et inclusion numérique

Le Pass numérique accompagne les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi et ne poursuivant pas d'étude à s'approprier les outils numériques, numériques ils sont déployés en 2022 et 2023.

Ces pass, prennent la forme de chèque d'une valeur de 10 € et permettent aux bénéficiaires de suivre gratuitement des formations au numérique dans des lieux labellisés. Il seront distribués par des missions locale, pôle emploi, l'université.

Contact

Mission régionale pour la médiation numérique en Bourgogne-Franche-Comté
0 970 609 909 - contact@mednum-bfc.fr



ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

L'accès fixe et mobile à la téléphonie et à l'internet est considéré par la population comme un service essentiel. Mais les opérateurs concernés par le déploiement de ces réseaux n'ont pas l'obligation d'assurer une couverture intégrale du territoire. La Région contribue financièrement et techniquement aux initiatives prises par les pouvoirs publics pour le déploiement de la fibre optique et des réseaux mobiles.

■ RCUBE THD « MADE IN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ » !

Pour les zones rurales qui ne bénéficient pas encore du très haut débit terrestre par fibre optique, la Région met en place une solution d'attente utilisant les fréquences hertziennes de la boucle locale radio : le réseau RCube THD. Cette solution apporte un accès très haut débit (30 Mbps descendants, 5 remontants) qui permet des offres « triple play » de qualité sur les territoires les plus ruraux. La connexion pour l'abonné se fait à partir d'une antenne placée sur le toit. L'antenne et son installation sont financées par la Région. RCube THD est ouvert aux professionnels et aux particuliers.



Près de 1 000 communes

significativement couvertes par 100 émetteurs sur les départements de Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Yonne et Haute-Saône



2 700 abonnés *

desservis en Très Haut Débit, dont un très grand nombre de TPE (agriculteurs, travailleurs indépendants...)



Plus de 200 entreprises

raccordées



Pour en savoir plus

<http://www.rcubethd.fr>

Contact

Thierry Bouttier

03 81 61 61 97 - 06 09 06 65 26 - thierry.bouttier@bourgognefranchecomte.fr



COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA DONNÉE

La gestion des données est au cœur des projets numériques et de la démarche « territoires intelligents » qui cherche à conjuguer développement, bien-être du citoyen et préservation de ses ressources naturelles à l'aide du numérique.

La Région a imaginé un guide de la donnée destiné aux élus et agents territoriaux non experts de la data. Il couvre les questions juridiques, techniques, organisationnelles dans les projets de « territoires intelligents ». Ce guide gratuit pour monter en compétences, rappelle les étapes et les enjeux de la donnée et traite des thèmes associés : open data, juridique, interopérabilité, gestion et cycle de vie de la donnée...



Dans le cadre de vos projets, pensez à

- Être souverain de vos données (aspects juridiques, hébergement...)
- Ouvrir vos données et les rendre interopérables
- Protéger et sécuriser vos données
- Être transparent sur la production de vos données
- Faire un usage raisonné et raisonnable de vos données

 Le guide de la donnée <https://trouver.ternum-bfc.fr/dataset/5821e005-0af0-4a47-8dae-169e82f8b4ff>

Contact

Luc Le Thorel
03 80 44 35 84 - luc.lethorel@bourgognefranchecomte.fr

LA CYBERSÉCURITÉ : INFORMER, PRÉVENIR, ASSISTER

Les collectivités, les entreprises, les associations sont aujourd'hui la cible de cyberattaques : détournement de sites web, prise de contrôle de messagerie, fuite des données et interruption complète des services. Ces attaques s'appuient sur des vulnérabilités techniques, juridiques, organisationnelles ou humaines pour prendre le contrôle des systèmes via plusieurs techniques (rançongiciels, piratage, virus, hameçonnage...).

La cybersécurité doit être au cœur de vos projets lors de l'acquisition de solutions, de prestations d'hébergement et d'exploitation des services.

La Région avec l'appui de l'ANSSI a créé un centre régional de réponse aux incidents cyber, le **CSIRT Bourgogne-Franche-Comté**. Un numéro d'urgence est ouvert depuis octobre 2022, il porte assistance gratuitement aux communes, entreprises et associations victime d'une attaque informatique.



Un service gratuit
0970 609 909
(appel non surtaxé)

Consultez notre site
CYBER.ARNIA-BFC.FR



■ IDÉO BFC

IDÉO BFC est un dispositif partenarial dédié au partage des données publiques et de la connaissance en Bourgogne-Franche-Comté. Son rôle : recenser les données existantes en région, favoriser leur circulation, leur partage et leur exploitation, faire connaître et valoriser ce patrimoine.



IDÉO
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

 **Rendez-vous sur le portail de la donnée et de la connaissance**
<https://ideo.ternum-bfc.fr/>

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

**4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon CEDEX
0 970 289 000**

www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur   